



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RER

Question écrite n° 84671

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les conditions de transport de milliers de franciliens, usagers du RER. En effet, depuis le dimanche 28 juin, la ligne C du RER affiche des retards annoncés de 15 minutes et des modifications de desserte dus à la hausse des températures. Ainsi, après les annulations de trains et les retards accusés à l'automne lorsque « les feuilles mortes se ramassent à la pelle », l'hiver quand « tombe la neige », les usagers sont confrontés, depuis cet été, aux rails qui se dilatent. Loin de faire pousser la chansonnette, cette situation est devenue inacceptable pour les usagers qui utilisent les lignes C et D dans le cadre de leur trajet domicile-travail et qui, tout au long de l'année, supportent des dysfonctionnements aussi divers que variés. Alors que les transports en commun semblent être la seule alternative aux véhicules personnels, à l'heure où tout est mis en œuvre pour limiter l'utilisation de ces derniers (suppression d'une voie sur l'A6, tarifs de parkings prohibitifs, RN20 saturée de poids-lourds en raison des tronçons franciliens payants de l'A10, nouvelle vignette écologique, secteurs prochainement inaccessibles aux véhicules en fonction de leur ancienneté, etc.) et ce malgré un maillage très insuffisant dans les zones rurales de l'Île-de-France, il lui demande les moyens qui seront mis en œuvre pour que le service public ferroviaire soit rendu aux usagers franciliens avec le niveau de qualité auquel ils ont droit.

Texte de la réponse

Le 21 mars 2013, le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche et le président du conseil régional d'Île-de-France, président du syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), ont présenté dix mesures pour améliorer la fiabilité des transports du quotidien en Île-de-France. Celles-ci sont aujourd'hui progressivement mises en œuvre par les entreprises publiques SNCF Réseau, SNCF Mobilités et la RATP, à commencer par la première des actions préconisées, à savoir la modernisation du réseau existant par un investissement massif dans les cinq prochaines années pour les transports du quotidien. Lors de sa visite au centre de commandement unifié du RER B à Denfert-Rochereau le 28 avril 2015, le secrétaire d'État chargé des transports et le président de la région Île-de-France, président du STIF, ont présenté leurs 4 priorités pour les transports en Île-de-France, en présence des présidents de la SNCF et de la RATP. La première priorité porte sur le renforcement de la maintenance du réseau ferré. Pour mener à bien toutes les opérations de maintenance programmées sur le réseau ferroviaire existant, la SNCF a défini un « Programme de fiabilité Île-de-France 2014-2020 » de 1 Md€. Cette enveloppe a profité en 2014 au renouvellement de voies et appareils de voies, à la signalisation et à l'alimentation électrique. Différentes innovations techniques et organisationnelles accompagnent ce programme avec notamment l'acquisition d'un 4e train usine autrement nommé « suite rapide », l'utilisation d'une grue de type « Kirow », ou de nouveaux outils pour remplacer la caténaire. Malgré cette mobilisation, certaines difficultés, notamment saisonnières, continuent aujourd'hui de perturber les dessertes. Le RER C connaît par exemple, lors des fortes chaleurs, des mesures de restriction de vitesse en rapport avec les risques de dilatation des rails et de la caténaire. La caténaire, par endroits plus que centenaire et dont plus de la moitié a été installée avant 1930, va bénéficier d'un grand plan de régénération. Celui-ci représente un investissement de près de 200 M €. La section Pont de Rungis/Massy débutera dès l'automne 2015 et c'est entre 2016 et 2020 que l'essentiel de la régénération sera réalisé, notamment entre Paris et Brétigny. Par

ailleurs le contrat de plan État-région 2015-2020 a été signé le 9 juillet 2015 et prévoit un investissement historique de 7,5 Md€ pour soutenir la modernisation et l'extension des infrastructures de transport collectif existantes. À cet investissement s'ajoutera celui lié aux nouvelles lignes du grand Paris express. Le schéma directeur du RER C, adopté par le STIF le 8 juillet 2009 en fait partie. Les travaux qui ont été réalisés à partir de 2013 ont d'ores et déjà permis de fluidifier le trafic entre Invalides et Pont-du-Garigliano. De nouveaux arrêts en heures de pointe à Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine ont été mis en service fin 2013. S'agissant du RER D, son schéma directeur a été approuvé le 22 novembre 2006 par le STIF autour d'un objectif triple : mieux adapter l'offre à la demande en augmentant la fréquence en petite couronne tout en gardant des temps de parcours attractifs pour la grande couronne, améliorer l'exploitation et la régularité en simplifiant la grille de desserte et supprimer les points de fragilité de l'infrastructure.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84671

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5150

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9740